



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE



PROCES-VERBAL – REUNION DU BUREAU DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022 N°06/22

L'an deux mille vingt-deux, le 15 novembre, à 18 heures 00, les membres du **Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Absents excusés : MM. Pascal THEILLET, Didier LEYRIS, Didier MARCELLAUD, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

Mme Mireille GUILLOTEAU et M. Pascal DUBREUIL, employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.

Monsieur Maurice LEBOUTET ouvre la séance à 18h00. Le Président excuse les membres absents ce jour.

Monsieur André DUBOIS, délégué titulaire de la commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE est désigné secrétaire de séance.

I. Affaires diverses – Préparation de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2022

A) Changement de délégués

B) Finances

1- Fixation des tarifs de surtaxe – année 2023



M. Eric PAULHAN, délégué titulaire de la Communauté de Communes du Val de Vienne, demande s'il ne vaut pas mieux augmenter le prix de l'eau afin de pouvoir payer les travaux prévus ?

M. Jean-Claude DUPUY, délégué titulaire de la commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE, répond que c'est justement là le choix politique à faire : augmenter le prix de l'eau pour payer les investissements ou faire les travaux en fonction des recettes.

M. Jacques BERNIS, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, remarque que l'augmentation n'est pas d'1 centime mais de 10 centimes par m3.

M. Maurice LEBOUTET, président, précise que le centime d'augmentation ne concerne que la part syndicale et que le prix du délégataire suit la révision en appliquant le coefficient K.

Mme Séverine DUREISSEIX, déléguée de la commune de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, rappelle que lors de la commission des finances de l'année 2021 pour fixer le prix 2022, il avait été déjà observé qu'une augmentation de 2 centimes par m3 ne serait pas suffisante.

2- Règlement des dépenses avant vote du Budget Primitif 2023

C) Procès-verbaux de mise à disposition de biens dans le cadre de transfert de la compétence eau potable suite à l'adhésion des communes au 01/01/2023

1- Commune de MAGNAC BOURG

2- Commune de MEUZAC

D) Convention de mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la mise en place d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

E) Marchés publics

1 - Validation du projet définitif : sécurisation de l'alimentation eau potable sur les communes de GLANGES et SAINT GERMAIN LES BELLES – Interconnexion de la commune de GLANGES avec l'unité de distribution de Lanaud

2 - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'interconnexion des communes de GLANGES et SAINT GERMAIN LES BELLES

F) Affaires générales : revalorisation du contrat d'assurance groupe risque statutaire du Centre de Gestion de la Haute-Vienne

Le bureau à l'unanimité propose cette délibération au Comité Syndical car il estime dangereux d'autofinancer les arrêts maladie.



Mme Séverine DUREISSEIX, déléguée de la commune de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, demande où en est le projet des assemblées en visio.

M. Pascal Dubreuil, directeur des services, rapporte qu'il faudrait modifier le règlement intérieur.

M. Gaston CHASSAIN, délégué de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, précise que cette technique est interdite et par conséquent ne se pratique plus dans sa commune de FEYTIAT et ni à l'agglomération de Limoges Métropole.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30 heures.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 15 novembre 2022.

Le Président du Syndicat,

Le secrétaire de séance,

Maurice LEBOUTET.

André DUBOIS

*Délégué titulaire de la commune
de SAINT YRIEIX LA PERCHE*